

Le président

Paris, le 6 mars 2013

Madame Dominique BERTINOTTI
Ministre déléguée auprès de la ministre des
Affaires sociales et de la Santé, chargée de la
Famille
55 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Objet :

Rencontre du 4 mars 2013

Madame la ministre,

Les chefs de file du conseil d'administration de la Cnaf et moi-même avons été reçus hier par votre directeur de cabinet, que nous tenons à remercier pour sa disponibilité et son écoute. Nous avons pris bonne note d'une prochaine rencontre, en votre présence, le lundi 18 mars à 15 heures.

Dès après ce premier rendez-vous, nous tenons à récapituler par la présente l'essentiel des sujets que nous y avons abordés et à réaffirmer les points d'alerte qui appellent une attention particulière dans le cadre de la négociation de notre prochaine Convention d'objectifs et de gestion.

Ces points conditionnent, à notre sens, l'adhésion du conseil d'administration à la préparation de la Cog et, partant, le calendrier et le bon déroulement de sa négociation.

Les administrateurs ont pleinement conscience que la crise économique que connaît notre pays est une des plus graves et des plus durables depuis 1945. Plus que jamais, les Caf assurent un rôle d'amortisseur social. Dans ce contexte, **la charge de travail** pour les salariés de la Branche est devenue insupportable. Le niveau des stocks se situe à un niveau jamais atteint et cela perdure sur une durée qui, là aussi, n'a jamais été aussi longue. Malgré tous les efforts entrepris par les directions des caisses, malgré nos dispositifs de mutualisation, nos agents sont au bord de la rupture.

Ce climat de rupture, les salariés le vivent, les directeurs en sont les relais, les administrateurs le disent. Nous tenons à vous alerter sur la gravité de la situation et sur le fait qu'une décision qui viserait à réduire les effectifs aurait des conséquences inéluctables sur le climat social et serait de nature à embraser le réseau des Caf.

La stabilisation à minima des effectifs de la Branche constitue donc un prérequis pour les administrateurs. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans une situation où l'on puisse accepter que des gains de productivité liés à nos projets d'organisation, de gestion servent de gage ou de caution à de nouveaux efforts de réduction d'effectifs et de moyens. Il convient aussi de se rappeler que la Branche a déjà largement contribué à la Rgpp et que, par ailleurs, les missions nouvelles qui lui ont été assignées n'ont pas été accompagnées d'une activation de la clause de revoyure prévue dans notre convention.



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Le maintien des effectifs signifie aujourd'hui, à court terme, le maintien des difficultés actuelles. Les gains d'efficience qu'il est bien sûr du devoir de la Branche de mobiliser pendant la prochaine Cog ne peuvent servir qu'à revenir à l'équilibre et à retrouver la qualité de service que nous devons à nos allocataires, et non à fonder de nouvelles réductions d'emplois.

Quant aux **mesures de simplification**, dont nous considérons, comme vous, qu'elles constituent une vraie opportunité - c'est d'ailleurs avec beaucoup de détermination que notre conseil a déjà validé des premières pistes - elles requièrent un engagement de l'Etat et un travail législatif et réglementaire qui, là encore, ne produira ses fruits que dans la durée. A cet égard, même si la préparation de la Cog a donné lieu à des échanges entre les services de la Cnaf et ceux de l'Etat sur les questions centrales de dates d'effet et de période de révision, nous observons que la mission annoncée lors de l'adoption du plan quinquennal pour l'emploi et l'inclusion sociale sur la régularité et la lisibilité des droits versés par les Caf n'a toujours pas commencé ses travaux.

Or, ce sujet de la simplification est crucial, aussi bien pour l'allègement des tâches de gestion des Caf, que pour l'accès aux droits des allocataires, aujourd'hui confrontés à une complexité pénalisante pour la gestion de leurs droits et, dans certains cas, peut-être même dissuasive.

Cet enjeu doit donc bien être mis au cœur de notre future Cog, mais certainement pas à travers le prisme de la réduction immédiate des effectifs des Caf.

S'agissant du **Fonds national d'action sociale**, le conseil d'administration est convaincu qu'une revalorisation qui ne serait pas a minima à la hauteur de ce que l'on a connu pour la période 2009-2012 signifierait un abandon d'un ou plusieurs objectifs pour lesquels nos organismes se sont engagés.

Il en va ainsi, tout d'abord, de notre action en faveur de la petite enfance. A la sortie de cette Cog, les résultats obtenus en confirment l'efficacité. Cette mobilisation a permis de progresser significativement dans le nombre de solutions offertes et dans la diversité proposée aux familles, même si nous identifions des besoins encore non satisfaits, particulièrement pour certaines catégories de bénéficiaires fragilisés.

Sur ce sujet, et s'agissant de notre souci partagé d'une meilleure répartition de l'offre d'accueil, les Caf disposent d'une expertise reconnue et assurent un financement au plus près des besoins. A cet égard, l'échelon de définition et de régulation le plus approprié nous semble être celui du département.

De même, les Caisses d'allocations familiales sont les mieux placées pour accompagner l'essor des politiques de parentalité. Elles disposent d'une antériorité, d'une expertise qui les désignent naturellement comme maître d'œuvre de ces politiques. L'on peut d'ailleurs apprécier l'évaluation positive de l'engagement des Caf dans le dernier rapport de l'Igas. Nous nous engageons à mettre à profit la nouvelle Cog pour améliorer la lisibilité des dispositifs pour les parents, pour regrouper les financements, et en faire, comme évoqué dans le rapport, une véritable politique publique.

Sur les autres lignes du Fnas, telles que les centres sociaux ou encore le soutien aux vacances, il s'agit à la fois d'engagements dont les montants financiers sont d'un niveau limité, mais dont on mesure aisément les effets bénéfiques. La réduction éventuelle des moyens alloués à ces actions nous semblerait dommageable.

Enfin sur le champ de la jeunesse, les premiers engagements entamés dans la Cog 2009-2012 concernant une meilleure considération de la tranche des 11-16 ans ont été évalués positivement lors du bilan, mais cela ouvre surtout l'horizon à de nouvelles orientations. Il convient, selon nous, de mettre fin au discours affirmant que les Caf ne s'occupent pas suffisamment des jeunes.

Enfin, nous avons à négocier les conséquences de la **réforme des rythmes scolaires**. A votre initiative, le Directeur général et moi-même avons eu l'occasion d'un échange, certes tardif avec le ministère de l'Education nationale. Les rencontres, qu'on a souhaité initier au niveau de chacun des services académiques de l'éducation nationale, nécessiteront un regard particulier sur nos dispositifs actuels qui prendraient une toute autre dimension. Tout cela ne peut s'envisager sans une ligne budgétaire supplémentaire et la définition de modalités d'intervention spécifiques.

Les administrateurs de la Cnaf sont déterminés à ne pas se laisser enfermer par un calendrier qui leur serait imposé et qui ferait intervenir la signature de la convention alors même que les conclusions des différentes missions confiées à Monsieur Fragonard ou aux corps de contrôle, ni a fortiori leurs impacts sur les missions de la branche Famille, ne seraient pas encore connues.

Vous comprendrez dès lors, Madame la ministre, que nous attendons beaucoup des réponses que vous ne manquerez pas de nous apporter lors de notre échange du 18 mars.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bien respectueusement-

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Deroussen', is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.

Jean-Louis Deroussen

Copie à Madame Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé